

Le présent module est constitué de questions portant sur les politiques, réglementations et lois mises en place par les gouvernements en ce qui concerne la santé maternelle, la santé sexuelle et de la reproduction, la planification familiale, les infections sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida, et les interruptions volontaires de grossesse. Il importe de répondre à toutes les questions de ce module, car les réponses serviront au suivi mondial de l'indicateur 5.6.2 relatif aux objectifs de développement durable, qui porte sur l'accès universel aux soins de santé sexuelle et de la reproduction et à des informations et une éducation dans ce domaine.

Veillez indiquer le service chargé de coordonner les réponses à ce module, ainsi que les coordonnées de la personne ayant répondu aux questions.

*Pays :	
Service:	

Nom :

Titre/Fonction:

5. Si la réponse aux questions 4a, 4b ou 4c est existentielle

Treizième enquête sur la population et le développement menée par l'ONU auprès des gouvernements - module santé de la reproduction

15. Veuillez indiquer si l'interruption volontaire de grossesse est actuellement autorisée dans le pays pour les motifs de droit suivants :

Motifs de droit	Oui	Non
a. La vie de la mère est en danger		
b. La santé physique de la mère est menacée		
c. Viol		
d. Mala		

19. Si la réponse à la question 18 est ~~Oui~~, existe-t-il une pluralité de systèmes juridiques pouvant démentir cette affirmation ?

Oui	Non

20. Les lois ou règlements mentionnés à la question 18 comportent-ils des restrictions reposant sur les critères suivants ?

Restrictions	Oui	Non
--------------	-----	-----

a. Âge

j. Zinc		
k. Préservatifs féminins		
l. Implants contraceptifs		
m. Contraception d'urgence (lévonorgestrel)		